



Opposition administrative pour non paiement de facture

Par **clepori**, le **10/11/2009** à **00:15**

Bonjour,

[s]Explication du problème [/s]: Je disposais d'un abonnement téléphonique dans un appartement que j'ai du quitter. Etant sans logement durant 1 mois, ma ligne est restait jusqu'a ce que quelqu'un prenne cet appartement (conflit de ligne). Mon opérateur m'appelle pour m'en informer et nous convenons par téléphone que ma ligne serait suspendu pendant 2 semaines le temps d'effectuer le transfert dans mon nouvel appartement. La personne qui à pris l'appartement, s'est servi de ma ligne (pour 386€ environ).

[s]Question [/s]: Mon opérateur m'envoie un courrier pour Opposition administrative. Quelle sont les procédures à suivre par ces institutions avant de procéder à ce genre de recours (huissier, contact client pour négociation,...) ? Est-ce réellement "légal" ? A quoi puis-je avoir recours pour contrer ce document ?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement
LEPORI Camille

Par **jeetendra**, le **10/11/2009** à **09:48**

Bonjour, votre exposé des faits est confus, je ne comprends rien, vous avez été très

négligente relativement à votre ligne téléphonique, l'opposition administrative de l'opérateur téléphonique est justifiée, cordialement.